



La présence d'un * indique des données à saisir obligatoirement



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2022- 2023

JUDO JUJITSU

Prix de la licence : 41 € / 21 € (année de naissance 2018 et après)

3,1,1,0,4,0 TOULOUSE BALMA ARTS MARTIAUX

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié | Numéro de licence si renouvellement

Nom : _____

Prénom _____

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation) _____

Sexe (F ou M) | Date de naissance _____

Code postal _____

Adresse complète - N° de rue : _____ Nom de rue _____

Couleur de la ceinture: | (BA)Blanche, (BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte, (BE)Bleu, (MA)Marron | Date: ____/____/____ CN: | DAN

email _____

Téléphone portable: _____

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo et/ou du Jujitsu.
- 1 du sport
- 2 du sport en compétition
- 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical)
Certificat médical ou questionnaire *
Cochez les cases adéquates

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence...
Données personnelles : oui ou non

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances.
Vous pouvez refuser l'assurance accident en datant et signant ici.
Déduire du montant de la licence la somme indiquée.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique Il ne réglera pas la somme de 2,00 € TTC avec la licence.
Date: _____
SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA
La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2022 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.
Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : http://www.ffjudo.com/assurances

GUIDE D'UTILISATION
Toute licence est émise et signée par l'adhérent ou son représentant légal. Elle est conservée par l'adhérent.
Tout titulaire d'une licence doit être représenté par un adulte.
Représentant (nom et qualité) | Pour les licencié(e)s mineur(e)s : *
Nom prénom du représentant et sa qualité (mère, père, ...) | Date et signature *
Lu et Approuvé | Date : ____/____/202_